

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 416

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 6 BIS

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« canines »

le mot :

« cynophiles ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer au mot :

« canine »

le mot :

« cynophile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à utiliser le terme de brigade cynophile, déjà utilisé par la Police nationale et la Gendarmerie nationale.